

# Rapport de maltraitance et de négligence présumées



Office of the Chief of Staff  
MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS  
Rockville, Maryland 20850

Formulaire MCPS 335-44  
Juillet 2019

**INSTRUCTIONS :** Un rapport verbal **doit immédiatement être fait** au Child Welfare Services, Montgomery County Department of Health and Human Services (DHHS), (communément appelé Child Protective Services, CPS), au **240-777-4417**. Pour les adultes vulnérables, appelez Adult Protective Services (APS), au **240-777-3000**. **S'il s'agit d'une urgence, appelez le Montgomery County Police Department (MCPD), au 911 ou 301-279-8000 immédiatement.** Remplissez et transmettez ce rapport écrit dans un délai de **48 heures**.

**EN CAS DE DOUTE QUANT À LA SIGNALISATION DE MALTRAITANCE OU DE NÉGLIGENCE, OPTEZ TOUJOURS EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DU RAPPORT**  
**Les employés, contractuels, ou bénévoles de MCPS ne peuvent interroger ou recueillir des déclarations écrites d'aucune victime, témoin ou délinquant présumé.**

## PARTIE I-À REMPLIR PAR LA PERSONNE FAISANT LE RAPPORT VERBAL ET ÉCRIT

Nom \_\_\_\_\_ Intitulé du poste \_\_\_\_\_  
Nom de l'école \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_  
Adresse de l'école \_\_\_\_\_ Tél. de l'école \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Rue Ville État Code Postal

## PARTIE II-INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT OU L'ADULTE VULNÉRABLE (S'ILS SONT CONNUS DE LA PERSONNE RAPPORTANT LES FAITS)

Cochez le type de fait présumé (cochez toutes les cases correctes) :  Maltraitance (précisez :  physique et/ou  sexuelle)  Négligence  Séquelle psychologique  
Date de naissance de l'enfant \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_

*Si une maltraitance sexuelle est présumée, le directeur/superviseur doit immédiatement appeler le Special Victims Investigations Division, MCPD, au 240-773-5400.*

Nom de l'enfant \_\_\_\_\_ Sexe:  F  M Race \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Frères/Sœurs (si connus) \_\_\_\_\_  
Nom Âge École actuelle \_\_\_\_\_  
Nom Âge École actuelle \_\_\_\_\_  
Nom Âge École actuelle \_\_\_\_\_  
Nom Âge École actuelle \_\_\_\_\_

## PARTIE III-PERSONNE(S) RESPONSABLE(S) DE LA GARDE DE L'ENFANT/DE L'ADULTE VULNÉRABLE (S'ILS SONT CONNUS DE LA PERSONNE RAPPORTANT LES FAITS)

Nom de l'adulte responsable de l'enfant vivant à cette adresse : _____	Nom de l'adulte responsable de l'enfant vivant à cette adresse : _____
Relation : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur légal <input type="checkbox"/> Autre _____	Relation : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur légal <input type="checkbox"/> Autre _____
N° de tél. 1 _____ - _____ - _____ N° de tél. 2 _____ - _____ - _____	N° de tél. 1 _____ - _____ - _____ N° de tél. 2 _____ - _____ - _____
N° de tél. 3 _____ - _____ - _____	N° de tél. 3 _____ - _____ - _____

## PARTIE IV-NATURE DES BLESSURES OU DE LA PRÉOCCUPATION (Important : il n'appartient PAS à l'employé, au contractuel, ou au bénévole de MCPS d'enquêter pour déterminer la validité d'un cas présumé de maltraitance ou de négligence). Utilisez le Formulaire 336-01 de MCPS : Addendum aux formulaires MCPS, si nécessaire. Pour de plus amples informations, consultez la Politique JHC du Board et le Règlement JHC-RA de MCPS.

Déclarez la façon dont vous avez eu connaissance de la situation qui a mené à la suspicion que l'enfant ou l'adulte vulnérable pourrait être victime de maltraitance ou de négligence. Précisez lorsque c'est le cas toute information concernant les blessures actuelles.

Fournissez des informations concernant les blessures antérieures ou les conditions de maltraitance ou de négligence de cet enfant ou adulte vulnérable, ou d'autres dans cette situation familiale, y compris l'implication antérieure de CPS ou APS:

## PARTIE V-REEMPLIR LES INFORMATIONS EXIGÉES CI-DESSOUS

Date du rapport verbal \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Heure du rapport verbal \_\_\_\_:\_\_\_\_ du matin/de l'après-midi  
Nom du membre du personnel de CPS ou d'APS à qui le rapport verbal a été fait. (ÉCRIRE EN MAJUSCULES) \_\_\_\_\_  
Date et heure à laquelle le Directeur/Superviseur a été notifié. Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_:\_\_\_\_ du matin/de l'après-midi  
Date à laquelle ce formulaire a été envoyé à CPS ou APS \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature de la personne qui fait le rapport \_\_\_\_\_

### DISTRIBUTION:

**COPIE 1:** CPS, DHHS, 1301 Piccard Drive, Rockville, MD 20850, Téléphone: 240-777-4417; ou APS, DHHS, 401 Hungerford Drive, 3rd Floor, Rockville, MD 20850, Téléphone: 240-777-3000

**COPIE 2:** Le Contact de Tout le Système de MCPS pour Les Enfants Maltraités, Le Bureau du Chef du Personnel 240-740-3215

**COPIE 3:** Office of the State's Attorney for Montgomery County, County Office Building, 50 Maryland Avenue, 5<sup>th</sup> Floor, Rockville, MD 20850;

**COPIE 4:** Special Victims Investigations Division, Montgomery County Police Department, 7300 Calhoun Place, Suite 300, Rockville, MD 20855, Téléphone: 240-773-5400.

**EN CAS DE DOUTE QUANT À LA SIGNALISATION DE MALTRAITANCE OU DE NÉGLIGENCE,  
OPTEZ TOUJOURS EN FAVEUR DE LA SOUMISSION DU RAPPORT.**

**DÉFINITIONS**

**La maltraitance se caractérise par :**

1. **Toute blessure physique**, qui ne soit pas nécessairement visible, ou blessure psychologique causée à un enfant ou un adulte vulnérable, par quiconque ayant la garde permanente ou temporaire ou la responsabilité le soin ou la surveillance d'un enfant ou d'un adulte vulnérable, dans des circonstances qui indiqueraient que la santé ou le bien-être de l'enfant ou de l'adulte vulnérable est en danger ou court le risque sérieux d'être en danger.
2. **Tout acte sexuel ou tout acte** (ayant pour conséquence des blessures physiques ou non) impliquant la violence ou l'exploitation sexuelles, y compris mais non limité à l'inceste, au viol ou à une infraction à caractère sexuel de n'importe quel degré, la sodomie ou toutes pratiques sexuelles anormales ou perverses causées à un enfant ou un adulte vulnérable par quiconque ayant la garde permanente ou temporaire ou la responsabilité du soin ou de la surveillance d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. La violence sexuelle ou l'exploitation sexuelle, comprend mais ne se limite pas au contact ou comportement avec un enfant ou un adulte vulnérable, tel que l'exhibition, le voyeurisme, les avances sexuelles, les embrassades, les caresses, un crime sexuel de n'importe quel degré, la sodomie, le viol, la prostitution, le trafic, ou la permission, l'encouragement, ou l'engagement d'un enfant ou d'un adulte vulnérable dans l'affichage pornographique, photographique, dans un film ou la représentation d'un enfant ou d'un adulte vulnérable tel qu'interdit par la Loi, ou permettre à un enfant ou à un adulte vulnérable de résider avec ou d'être en présence régulière avec un délinquant sexuel enregistré.

**Enfant** se réfère à tout élève de MCPS, quel que soit son âge, et toute autre personne âgée de moins de dix-huit ans. Bien que la loi du Maryland ne pénalise pas de façon générale la maltraitance ou négligence d'un élève ayant plus de 18 ans, MCPS s'attend à ce que de tels comportements soient signalés en utilisant les mêmes procédures pour la signalisation de maltraitance ou de négligence d'un enfant ayant moins de 18 ans.

**La séquelle psychologique** est la déficience observable, identifiable, et importante de la capacité mentale ou psychologique de fonctionner d'un enfant ou adulte vulnérable, causé par l'acte de quiconque ayant la garde permanente ou temporaire ou la responsabilité du soin ou la surveillance d'un enfant ou d'un adulte vulnérable.

**La négligence** est l'action de laisser un enfant ou un adulte vulnérable sans surveillance ou défaut de donner les soins ou l'attention appropriés, ou dans le cas contraire de rendre un service de soins ou d'attention inappropriés à un enfant ou à un adulte vulnérable par un parent, un tuteur, un membre du ménage, un voisin, un employé, bénévole, contractuel, ou une personne dans une position d'autorité de MCPS, ou toute autre personne ayant la garde permanente ou temporaire, ou la responsabilité de surveiller l'enfant ou l'adulte vulnérable dans des circonstances qui indiquent—

- a) que la santé ou le bien-être de l'enfant ou de l'adulte vulnérable est en danger ou présente des risques importants, ou
- b) des blessures psychologiques à l'enfant ou à l'adulte vulnérable ou bien présente des risques sérieux de blessures psychologiques.

**Un adulte vulnérable** se réfère à une personne âgée de 18 ans ou plus qui, selon l'individu signalant la maltraitance ou la négligence, comme n'ayant pas la capacité physique ou mentale de s'occuper de ses propres besoins quotidiens

**EXIGENCES DE SIGNALEMENT**

1. Selon la politique du Montgomery County Board of Education (Board), tous les employés, contractuels et bénévoles de MCPS sont personnellement et directement exigés de signaler tout cas présumé de maltraitance ou de négligence d'un enfant ou d'un adulte vulnérable :
  - Que la victime présumée connaisse ou ne connaisse pas personnellement la personne signalant l'incident.
  - Chaque fois qu'il y a lieu de croire que l'abus s'est produit dans le passé, même si la victime présumée est un adulte, lorsque l'incident est révélé.
  - Quel que soit l'endroit où l'enfant ou l'adulte vulnérable vit et quel que soit l'endroit où l'acte de maltraitance ou de négligence s'est produit.
2. Il n'appartient pas à l'employé, au contractuel, ou au bénévole de MCPS d'enquêter pour déterminer la validité d'un cas présumé de maltraitance ou de négligence.
3. Un rapport verbal de maltraitance et/ou négligence **PRÉSUMÉE** doit être fait immédiatement.

**POUR SIGNALER LA MALTRAITANCE, NÉGLIGENCE, ET SEQUELLE PSYCHOLOGIQUE D'UN ENFANT, APPELEZ LE 240-777-4417**

Child Welfare Services, Department of Health and Human Services (24 heures)

**POUR SIGNALER LA MALTRAITANCE OU NÉGLIGENCE D'UN ADULTE VULNÉRABLE, APPELEZ LE 240-777-3000**

Adult Protective Services, Department of Health and Human Services

**SI LA MALTRAITANCE SEXUELLE EST PRÉSUMÉE, LE DIRECTEUR/SUPERVISEUR APPELERA ÉGALEMENT LE 240-773-5400**

Special Victims Investigations Division, Montgomery County Police Department

4. Un rapport écrit doit être soumis dans un délai de 48 heures à CPS ou APS, Department of Health and Human Services. Utilisez le Formulaire 335-44 de MCPS, *Rapport de Cas Présumé de Maltraitance et/ou de Négligence (Report of Suspected Abuse and Neglect)*. Les adresses et les procédures de distribution sont indiquées sur le formulaire. Il n'y a **AUCUNE EXCEPTION** à cette exigence.
5. Tous les rapports doivent être envoyés dans une enveloppe simple, scellée, adressée et marquée confidentielle. Les enveloppes contenant les rapports envoyés à l'Office of School Support and Improvement doivent être enfermées dans l'envoi interservice habituel.
6. Selon la loi du Maryland, toute personne de bonne foi qui fait ou qui participe au signalement d'une maltraitance ou de négligence ou qui participe à une enquête ou à une procédure judiciaire est à l'abri de toute responsabilité civile ou de la sanction pénale qui proviendrait autrement de la réalisation d'un rapport d'abus ou négligence, ou le fait de participer à une enquête ou à une procédure judiciaire résultante.
7. Tout employé, contractuel, ou bénévole, agissant dans le cadre de leur profession ou la capacité de service pour MCPS, qui soupçonne la maltraitance et/ou la négligence d'enfants et sciemment ne le signale pas, ou intentionnellement empêche ou interfère dans le signalement, sera sujet à une action disciplinaire, y compris la suspension ou le renvoi pour mauvaise conduite dans l'exercice de ses fonctions, annulation des services contractuels, ou annulation de privilèges de bénévolat, le cas échéant. En plus, tout certificat délivré sous l'autorité du Maryland State Department of Education ou tout autre conseil d'octroi de licences et de certificats peut être suspendu ou révoqué, selon les critères énoncés dans la loi de Maryland.